

*Impôt sur le revenu—Loi*

produites dans d'autres pays du monde y compris en Grande-Bretagne et auxquelles nous avons assisté en spectateurs. Si le gouvernement dispose d'une plus grande marge de manœuvre grâce à ce genre de mesure, nous assisterons à des luttes de classes non seulement à la télévision mais également dans nos rues.

Vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Malgré sa majorité absolue qui lui permet de rejeter toute motion ou de remporter n'importe quel vote, le gouvernement devrait tenir compte des opinions des Canadiens qui jugent cette mesure et les autres injustes et inéquitable et qui ne pourront les tolérer.

● (1600)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avez-vous des questions ou des observations? La parole est au député d'Edmonton-Est (M. Lesick).

**M. Lesick:** Monsieur le Président, j'ai écouté le député de York-Ouest (M. Marchi) jouer les prophètes de malheur. J'ai parfois du mal à en croire mes oreilles tellement ces propos ressemblent aux nôtres. Si le député avait écouté attentivement le discours du député de Cardigan (M. Binns), il l'aurait entendu exposer avec soin les objectifs du projet de loi C-84. Il a fait valoir les avantages qu'il présentait pour notre pays en disant que nous devions partager ses richesses de même que ses difficultés. Il s'agit d'une mesure équitable.

Quant à l'exemption d'impôt de \$500,000 sur les gains en capital, elle s'adresse essentiellement aux petites et moyennes entreprises. Elle peut parfois servir aux simples travailleurs qui réussissent à acheter une deuxième maison et qui font un petit bénéfice en la revendant. Le député veut-il priver un simple travailleur de ce gain en capital? Il a parlé des gens qui vont aux États-Unis. Pourtant, il n'a pas nommé une seule personne qui aurait touché ce montant hypothétique en gains en capital.

Le député a dit que les sociétés pétrolières touchent tout cet argent. Elles ne font que récupérer les fonds que son parti leur a pris en raison du Programme énergétique national. Nous n'avons fait que redresser un tort. Le député sait-il que lorsque les choses allaient bien pour les sociétés pétrolières, il en allait de même pour des dizaines de milliers de personnes en Alberta, en Ontario et au Québec? Leurs affaires marchaient bien. Les sociétés pétrolières gagnaient de l'argent et payaient des impôts. Le député sait-il qu'après l'entrée en vigueur du Programme énergétique national, près de 25 p. 100 des entreprises ont fait faillite dans une petite ville de 30,000 habitants? Le député comprend-il les conséquences qui ont suivi? L'alcoolisme, les divorces, le chômage et toutes sortes de problèmes. Le député a dit que nous ne devrions pas leur donner d'argent. Nous avons tous joué notre rôle. Cependant, le député ne l'a pas encore compris.

Au cours des 18 années où le parti libéral a été au pouvoir, l'économie s'est peu à peu détériorée. En 1985, la dette

s'élevait à \$1,000 par an et par personne au Canada, contre \$75 en 1968. Le député peut-il me dire qui va payer la note?

**M. Marchi:** Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Est (M. Lesick) dit que je joue les prophètes de malheur. Mon argument repose sur les constatations d'une firme de sondage des conservateurs, Decima Research, selon laquelle les Canadiens sont très inquiets puisque 35 p. 100 d'entre eux sont préoccupés par l'écart créé entre les riches et les pauvres depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Ils craignent de voir un système de classes sociales s'établir dans notre pays. Ils s'inquiètent à l'idée que le gouvernement ne puisse pas combler cet écart ou qu'il n'ait ni le courage ni la détermination de le faire. Voilà les inquiétudes des Canadiens. Ce sont les préoccupations de personnes qui ont peut-être voté pour le député de l'Alberta, pour moi et pour d'autres députés de la Chambre. Je voudrais demander au député pourquoi son gouvernement refuse de tenir compte non pas nécessairement de lui ou d'un autre député, mais des préoccupations des Canadiens. S'il accepte cette prémisse, il devrait accepter les problèmes et les difficultés que nous définissons avec sérieux au nom de nos électeurs.

Le député a dit également que tous les simples travailleurs profiteront de l'exemption sur les gains en capital. Dans ce cas, je voudrais lui demander pourquoi, selon les statistiques des cinq dernières années, relatives aux gains en capital, près de 65 p. 100 de ces gains ne sont imputables qu'à 4 p. 100 de la population? Pourquoi n'ont-ils pas été réalisés par 50, 70 ou même 85 p. 100 des Canadiens? Si c'était le cas, je pourrais ajouter foi à ses propos—je n'aurais pas dit ce que j'ai dit.

Le député signale que les sociétés pétrolières ont payé leurs impôts, qu'elles ont fourni de durs efforts et qu'elles en profitent aujourd'hui. Est-ce à dire que les autres travailleurs canadiens n'ont pas payé leurs impôts?

**M. McDermid:** Ils n'ont pas été imposés de la même façon.

**M. Marchi:** En réalité, les députés du parti conservateur prétendent laisser quelque répit aux sociétés pétrolières. Ce sont les Canadiens qui en font les frais puisque tout le barème d'imposition est totalement injuste.

**M. McDermid:** Vous parlez à tort et à travers.

**M. Marchi:** Si on parle d'une famille qui gagne \$50,000, alors c'est injuste. Il est choquant de constater que cette famille paiera 35 p. 100 d'impôts de plus que les riches qui s'en tirent avec 2 p. 100.

J'ai peut-être renversé un verre d'eau ce qui fait rire les députés, mais les Canadiens ne rient pas car ce sont là les faits. Cette situation est injuste. Que ce soit en 1987, 1988 ou 1989, le gouvernement subira les conséquences d'avoir refusé de répondre aux aspirations des Canadiens. Nous verrons alors qui rira.